

From: France-v-McDonalds.org <info@france-v-mcdonalds.org>  
Subject: confirmation impérative  
Date: January 25, 2017 at 16:23  
To: Thomas.ANDRIEU@justice.gouv.fr

Avec tout le respect que je vous dois, en y réfléchissant bien, il est impératif qu'il y ait une confirmation directement de la part de Monsieur Urvoas qu'il n'existe aucun lien entre vous, Thomas Andrieu, et Eric Andrieu.

Eric Andrieu ne pouvait pas ignorer que les pratiques du groupe McDonald's étaient illégales. Il devait soit informer son client soit renoncer à représenter son client (ce qu'il n'a pas fait selon moi, d'après mes informations, il a été remplacé sur ordre de la direction européenne et/ou américaine du groupe McDonald's).

Sauf erreur, la peine maximale pour escroquerie en bande organisée visant les mineurs est de 10 ans de prison.

Dans l'hypothèse, certes peu probable mais loin d'être impossible, où il existerait un lien de parenté, n'est-il pas légitime à demander à ce qu'une vérification sérieuse soit faite suivie d'une confirmation officielle?

[France-v-McDonalds.org](http://France-v-McDonalds.org)